

Certificat de formation à l'expertise judiciaire comptable

Organisation : La formation sera organisée **sur les deux quadrimestres** à raison **d'un jour/semaine de 18h à 21 heures** (lundi) du 10 octobre 2011 à fin avril 2012 (Sart-Tilman, faculté de droit – Bâtiment B31)

Conditions d'accès :

- Diplôme de 2^{ème} cycle en gestion avec trois ans minimum d'expérience professionnelle
- Diplôme de bachelier ou de gradué en comptabilité avec cinq ans minimum d'expérience professionnelle
- Possibilité d'admission sur dossier.

Cout : 950 euros

La formation bénéficie de l'agrément de la région wallonne pour 30 heures (chèques formation)

Pour toute information concernant les chèques formation muriel.dumont@ulg.ac.be ; tél : +32 4 349 85 55

Renseignements : f.schvns@ulg.ac.be

Formulaire d'inscription : à télécharger http://www.droit.ulg.ac.be/cms/c_267886/certificats-de-formation

NB : La formation ne sera organisée que s'il y a au minimum dix inscrits.

Détail du programme

- *Le droit du contentieux à l'usage des futurs experts* 18h
 - *Aperçu des institutions judiciaires et de la compétence*
 - *Règles générales de procédure à l'usage des experts*
 - *Théorie et pratique de l'expertise en matière civile et-en matière pénale.*
 - G. de Leval, professeur ordinaire
 - F. Moinet, président du tribunal de 1^{ère} instance de Neufchâteau, maître de conférences
 - D. Dessard et D. Pire, avocats, maîtres de conférences
- *Eléments de droit civil en rapport avec l'expertise* 6h
 - B. Kohl, professeur, avocat
- *Eléments de droit des assurances* 3h
 - C. Paris, professeur, juriste d'entreprise chez Ethias
- *L'expertise et les modes non juridictionnels de règlement des différends* 3h
 - O. Caprasse, professeur ordinaire
- *Principes de droit pénal financier, en ce compris la prévention et la gestion des cas de fraude* 6h
 - L. Bihain, avocat et maître de conférences
- *Évaluation des sociétés, des fonds de commerce et des préjudices liés à une rupture abusive de concession* 7h30
 - Alexandre Streel, réviseur d'entreprise et maître de conférences
- *Déontologie, responsabilité disciplinaire et pratique de l'expert judiciaire en matière comptable* 7h30
 - Denys Leboutte, réviseur d'entreprise et maître de conférences
- *Les obligations comptables du commerçant* 3h
 - Wilfried Niessen, chef de travaux
- *Examen de cas pratiques* 6h
 - Ph. Evrard, vice-président du tribunal de commerce de Liège et A. Killesse, réviseur d'entreprise, maîtres de conférences